

Affichage 28 janvier 2014

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DUBONNET, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : D. Dubonnet – - R. Eymard - A. Carpe – J. Anglade – M. Bohorquez - G. Brulfert – ME. Girerd-Potin - JP. Noraz - MH. Christin - M. Gelloz - C. Corsini – D. David – Y. Fétaz – X. Cottin - JP. Coudurier – P. Labiod – M. Deganis - D. Diverchy

Excusés : B. Parendel – M. Bringoud - JL. Giannelloni - C. Merloz - C. Blanc - MH. Grenèche - P. Delbos - F. Vivet qui ont donné respectivement procuration à M. Gelloz – D. David – D. Dubonnet – G. Brulfert – MH. Christin – Y. Fétaz – ME. Girerd-Potin – M. Deganis

Absent : D. Goddard

Guillaume Brulfert a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de son intervention auprès de M. le Préfet en faveur de la prise en compte des logements sociaux programmés au Longerey pour espérer conduire à la levée du droit de carence pesant sur la Commune dans le cadre de la loi SRU.

I/1 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MISSION D'ARCHIVAGE

M. le maire, informe le conseil municipal que l'intervention de l'archiviste de Chambéry métropole en janvier 2012 a permis d'avancer le tri et le classement des archives déjà versées (mise à jour de côtes, désherbage et contrôle des versements réalisés).

Afin de poursuivre ce travail, notamment de désherbage et de mise à jour de la base archives, et compte tenu des importants versements réalisés en 2012 et 2013, une nouvelle mission évaluée à environ 15 journées est envisagée.

Cette mission peut être effectuée par l'archiviste de Chambéry métropole pour un coût net de 2 205 € (140 € / jours et 105 € de frais déplacements).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à signer la convention d'intervention de l'archiviste avec Chambéry métropole.

I/2 – DEFINITION D'UN TARIF DE LOCATION DES SALLES DAISAY ET RIVIERE - POLE CHANTAL MAUDUIT

Mme Carpe décrit les salles louées et en souligne la qualité, représentant un nouvel atout pour la commune. Elle informe le conseil municipal que la mise en service du pôle socio-culturel implique la définition d'un tarif pour les salles de ce bâtiment, destinées à l'usage locatif des tiers, et notamment des associations :

- Salle Daisay : 83 m²
- Salle Rivière : 26 m²

En tenant compte des tarifs appliqués sur les salles existantes et en l'absence de connaissance du coût réel de fonctionnement de l'équipement, il est proposé d'établir le prix de location sur la base d'un ratio d'environ 1.8 € / m², soit les tarifs suivants :

	Rivière	Daisy
Barberaziens 100 %	50 €	150 €
Non Barberaziens 134 %	67 €	202 €
Associatifs 25%	13 €	39 €
CAUTION	555 €	

Ce tarif institué à compter du 1^{er} février 2014 sera revalorisé chaque année au 1^{er} janvier par application de l'indice prévisionnel des prix à la consommation, en cohérence à la délibération du 03/11/2008 portant fixation du principe de revalorisation des tarifs des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe ce tarif.

I/3 – SUPPRESSION DU TARIF PROFESSIONNEL

Suite au point précédent, Mme Carpe fait état des questionnements sur la pertinence des tarifs professionnels.

Elle revient sur les désavantages induits pour la commune :

- Horaires de location bloqués pour d'autres usages, voir annulation d'activités pour certaines associations,
- Absence de contrôle systématique de durée de locations réelles,
- Moindre recette pour le service.

Les tarifs « barberazien », « non barberazien » et « associatif » permettent de prendre en compte les diverses situations, et aucun impact significatif de ce tarif « professionnel » n'a été relevé.

M. DEGANIS se fait confirmer que les professionnels pourront toujours louer des salles, aux mêmes tarifs que les particuliers.

Afin de simplifier la lisibilité et l'application des tarifs de location de salles communales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la suppression de ce tarif à la grille tarifaire des salles communales.

II/1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – POSTES D'ENTRETIEN

M. le maire informe le conseil municipal que par délibération du 09/07/2012, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 32.25/35^{ème} a été créé pour l'entretien des locaux du stade, de la mairie et du bureau des services techniques, du foyer Hubert Constantin et de la bibliothèque ainsi que pour l'encadrement au restaurant scolaire.

Vu les modifications suivantes dans l'utilisation des locaux :

- regroupement des heures d'entretien de la mairie et des services situés route d'Apremont (police, scolaire, technique),
- réduction des heures d'entretien des locaux du stade en raison d'une plus faible utilisation,
- surface totale des locaux du foyer Hubert Constantin utilisés par les associations et le Relais Assistantes Maternelles suite au déménagement du multi accueil,
- Augmentation des heures d'entretien pour le multi accueil au pôle Chantal Mauduit,

Il convient d'ajuster les heures d'entretien des bâtiments communaux de ce poste en favorisant leur regroupement dans les mêmes locaux ou utilisés par les mêmes services.

D'autre part, l'entretien des locaux de la bibliothèque n'étant plus compris dans les missions du poste ci-dessus, il convient de les ajouter au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe affecté à l'entretien des locaux de la salle polyvalente.

Ces évolutions peuvent être synthétisées comme suit :

Poste	Volumes horaires initiaux	Affectations initiales	Volumes horaires modifiés	Affectations modifiées
JMS	28	Salles polyvalentes	35	Salles polyvalentes Bibliothèque et local jeune Salles Mauduit
CL	32.25	Mairie et services techniques Maison du stade dont RAM (activités) Foyer H. Constantin hors multi accueil Local jeune Restaurant scolaire	35	Mairie, services techniques et ateliers, Foyer H. Constantin dont RAM (bureau et activités) Restaurant scolaire
AV	16.5	Ateliers Multi accueil Foyer H. Constantin RAM (bureau)	20	Multi accueil Mauduit

M. Coudurier relève l'absence de la maison du stade dans les nouvelles affectations : celle-ci reste bien affectée au même poste.

Il demande quel volume de ménage a été supprimé lors de la fermeture de l'école du Haut.

M. le maire lui précise que ce volume a été réduit à zéro.

A raison d'un coût horaire moyen d'environ 15 € (charges comprises), le coût annuel de ces évolutions pour la commune est d'environ 9 300 €.

Le comité technique paritaire a été saisi pour avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise :

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 28/35^{ème} et la création d'un poste à temps non complet de 35/35^{ème}.

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 32.25/35^{ème} et la création d'un poste à temps complet pour l'entretien du foyer H Constantin, des locaux du stade, de la mairie et du bureau des services techniques et des ateliers municipaux ainsi que pour l'encadrement au restaurant scolaire.

- la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 16.5/35^{ème} et la création d'un poste à temps non complet de 20/35^{ème}.

II/2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTE POUR PERMETTRE UN AVANCEMENT DE GRADE

M. le maire informe le conseil municipal qu'un agent du service scolaire remplissant les conditions nécessaires peut prétendre à un changement de grade en 2014.

Cette proposition a été transmise à la Commission Administrative Paritaire pour avis.

Pour permettre cet avancement, une transformation de poste est nécessaire :

- d'un ATSEM de 1^{ère} classe en ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise la modification du tableau des emplois.

